

Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre, tenue le lundi 4 février 2019 à la salle municipale située au 2005, rue de l'Église à Saint-Léandre, à 19h30.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Steve Castonguay, Maire
Monsieur Gilles Rioux, Conseiller #1
Madame Guylaine Ouellet, Conseillère #2
Madame Rose Lagacé, Conseillère #3
Madame Julie Michaud, Conseillère #4
Madame Andrée Blouin, Conseillère #5
Monsieur Normand Lévesque, Conseiller #6

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Steve Castonguay, maire.

Monsieur André Marcil, fait fonction de secrétaire-trésorier.

(10) Personnes sont présentes à la séance ordinaire.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h30.

Un mot de bienvenue est prononcé par le président de l'assemblée.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 1902-01

Il est proposé par **Madame Andrée Blouin** et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que lu par Monsieur Castonguay et reçu depuis plus de 72 heures.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la rencontre et mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Présentation des procès-verbaux de janvier 2019
 - 3.1- Séance extraordinaire du 14 janvier 2019 à 19h00
 - 3.2- Séance ordinaire du 14 janvier 2019 à 19h 30



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre**

4. Présentation des comptes à payer de janvier 2019
5. Travaux voirie employés municipaux janvier 2019
 - 5.1-Résolution pour engagement pour un employé occasionnel sur appel
6. Projet de Règlement 322-2019 sur le traitement des Élus (es)
7. Retour sur la sanction majeure envers le directeur général décembre 2017
8. Nomination vérificateur au 31 décembre 2018
9. Semaine de la persévérance scolaire
10. Demande prêt de terrain Fête de l'hiver le 9 février 2019
11. Potées fleuries 2019
12. Alternance maire suppléant
13. Demande d'aide financière Sécurité civile volet II en collaboration avec le TNO Rivière Bonjour
14. Résolution à l'opposition à la Loi sur L'enregistrement des à feu au Québec
15. Demande du matricule # 9798-24-9167 pour enlever la vidange boues sceptiques
16. Période des questions
- 17- Levée de la séance ordinaire

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

3- Adoption des procès-verbaux de janvier 2019

3.1 Séance extraordinaire du 14 janvier 2019 à 19h

RÉSOLUTION 1902-02

Il est proposé par **Madame Julie Michaud** et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 14 janvier 2019 à 19 heures.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

3.2 Séance ordinaire du 14 janvier 2019 à 19 heures 30

RÉSOLUTION 1902-03

Il est proposé par **Monsieur Gilles Rioux** et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 14 janvier 2019 à 19 heures 30.

Ouellet *NR*

Madame Guylaine desire informer que son appuie de la résolution pour le tracteur usagé est conditionnel au respect des Lois et Règlements par la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. Adoption des comptes payés janvier 2019

RÉSOLUTION 1902-04

Il est proposé par **Monsieur Normand Lévesque** et unanimement résolu d'adopter les comptes à payer pour le mois de janvier 2019 pour



N° de résolution
ou annotation

AMB
*

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre**

un total des comptes incompressibles de 32 361.75\$ comprenant les frais de banque du mois pour un total 68.95\$, les salaires nets des employés de 16 817.55\$, les traitements nets des élus (es) de 1 554.84\$, les remboursements des prêts de 4 767.80\$, le paiement des services publics 845.56\$, les remboursements des déductions à la source de décembre au montant de 8 307.05\$ et de 65 634.67\$ des comptes compressibles pour un montant total de 97 996.42\$ pour le mois de janvier 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. Travaux voirie employés municipaux décembre 2018

André Marcil donne un résumé des travaux de voirie effectués en janvier 2019.

5.1- Résolution pour engagement pour un employé occasionnel sur appel

RÉSOLUTION 1902-05

Il est proposé par **Monsieur Gilles Rioux** et unanimement résolu de procéder à l'embauche de Monsieur Emmanuel Minville à titre d'employé municipale occasionnel sur appel, le former au besoin par Monsieur Rémy Bernier et de mandater Monsieur Steve Castonguay à signer son entente de travail.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. Projet de Règlement 322-2019 sur le traitement des Élus (es)

Municipalité Paroisse de Saint-Léandre
Province de Québec

Projet de Règlement 322-2019

Traitement des élus

Concernant le traitement des membres du conseil de la Municipalité de St-Léandre modifiant les articles 3 et 4 du règlement 315-2017

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de St-Léandre désire modifier son règlement concernant le traitement des élus conformément aux dispositions de la Loi sur le Traitement des Élus municipaux (L.R.Q.,c.T-11.001), qui s'appliquent maintenant à celui-ci;

ATTENDU QU'en vertu des articles 2 et suivants de la Loi sur le Traitement des Élus municipaux (L.R.Q.,c.T-11.001), le Conseil peut par règlement, fixer la rémunération du Maire et des autres membres du conseil;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

ATTENDU QU'en vertu des articles 19 et suivants de la Loi sur le Traitement des élus municipaux (L.R.Q.,c.T-11.001),le conseil est tenu d'accorder une allocation de dépenses à ses membres;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de St-Léandre souhaite modifier les articles 3 et 4 du Règlement numéro 315-2017

ATTENDU QU'un avis de motion du projet présent règlement fut préalablement donné lors de la séance ordinaire tenue le 4 février par Madame Julie Michaud

ATTENDU QU'un projet du présent règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du 4 février 2019 par Madame Julie Michaud

ATTENDU QUE la directeur général et secrétaire-trésorier a publié l'avis public et le projet du présent règlement, tel que prescrit par la loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Julie Michaud et unanimement résolu;

QUE le règlement numéro 322- 2019 est et soit adopté et que le conseil ordonne, statue et décrète par le règlement 315-2017 ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Le présent règlement 322-2019, modifie les articles 3 et 4 du règlement 315-2017 concernant la rémunération des élus municipaux.

ARTICLE 3

Rémunération de base :

Traitement offert aux membres du conseil ou forme de compensation émise pour les services à la municipalité :

Rémunération de base fixée sur une base annuelle :

- | | | |
|--------------------------|--------------------------|-------------|
| <input type="checkbox"/> | Le Maire : | 4 287.70 \$ |
| <input type="checkbox"/> | Les membres du conseil : | 1 428.67 \$ |

ARTICLE 4

Allocation de dépenses :

En plus de toute rémunération établie par le présent règlement, conformément à l'article 19 de la Loi sur le Traitement des élus municipaux, tout membre du conseil reçoit une allocation de dépenses inhérentes à ses fonctions d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération, abstraction faite de l'excédent prévu à l'article 20 de



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre

ladite loi, jusqu'à concurrence du maximum prévu à l'article 22 de cette loi.

Allocation de dépenses fixée sur une base annuelle :

- Le Maire : 2 143.85 \$
- Les membres du conseil : 714.34 \$

ARTICLE 5

Le présent règlement aura effet selon les dispositions de la Loi et aura effet à compter du 1 janvier 2019, pour les exercices financiers suivants.

Avis de motion donné le 4 février 2019

Dépôt et présentation du Projet du règlement présenté en séance ordinaire le 4 février 2019

Le règlement entre en vigueur conformément à la loi.

AVIS DE MOTION DONNÉ : 4 février 2019 ;

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT : 4 février 2019

ADOPTÉ EN SÉANCE ORDINAIRE :

DATE DE L'AVIS D'ADOPTION :

EN VIGUEUR :

Steve Castonguay
Maire de Saint-Léandre

André Marcil
Directeur général/secrétaire /trésorier

**7. Retour sur la sanction majeure envers le directeur général
décembre 2017**

RÉSOLUTION 1902-06

Considérant qu'en payant les comptes d'octobre 2017, le directeur général a évité des frais à la municipalité;

Considérant que la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton n'a décelé aucune faute;

Considérant qu'aucune sanction majeure ne sera imposée au directeur général;

En conséquence, je, Andrée Blouin propose d'abroger la résolution 1712-13.

Je demande le vote



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

Une discussion avant le vote a lieu entre certains conseillers afin de remplacer la sanction majeure en manquement majeur envers le directeur général.

Le vote a lieu afin sur la proposition de Madame Andrée Blouin d'abroger la résolution 1712-13.

Pour

Madame Rose Lagacé
Madame Julie Michaud
Madame Andrée Blouin

Contre

Monsieur Gilles Rioux
Madame Guylaine Ouellet
Monsieur Normand Lévesque

Pour : 3

Contre : 3

Le maire Monsieur Steve Castonguay utilise son droit de vote prépondérant et vote **Pour** afin abroger la résolution 1712-13

Adopté à la majorité des conseillers présent.

8. Nomination vérificateur au 31 décembre 2018

RÉSOLUTION 1902-07

Considérant que le conseil municipal de Saint-Léandre désire obtenir une demande de prix pour la nomination d'un vérificateur pour la municipalité pour la période terminée le 31 décembre 2018;

Considérant la vérification des livres pour l'année financière terminée le 31 décembre 2018 et la préparation des états financiers comprenant :

Lettre d'accompagnement
Renseignements financiers
Résultats détaillés
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales
Excédent (déficit) d'investissement à des fins fiscales
État de la situation financière
Excédent (déficit) accumulé
Analyse de l'excédent (déficit) accumulé
Notes complémentaires aux états financiers
Analyse des revenus
Analyse des charges
Analyse de la charge de quote part
Entrevues, correspondances et vocation diverses
Présentation des états financiers au conseil et public
Préparation des déclarations fiscales sur formulaire T-2 et CO-17 pour 2018. Incluant les annexes
La comptabilisation des affectations des Fonds réservés
Le reclassement la conciliation et l'historique de la Dette à long terme
Comptabiliser les comptes à payer 2018 et renverser ceux 2017
Comptabilisation des immobilisations et amortissement annuel
Reclasser les revenus
Reclasser les dépenses



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre**

Régulariser frais payés d'avance et dépenses reportées
Concilier TPS TVQ
Rapport des déficiences et recommandations

En conséquence, il est proposé par **Monsieur Normand Lévesque** et unanimentement résolu d'autoriser la directeur général et secrétaire trésorier à préparer une demande de prix aux vérificateurs comptables pour les municipalités de la région de Matane.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. Semaine de la persévérance scolaire

RÉSOLUTION 1902-08

Considérant les journées de la Persévérance scolaire du 11 au 15 février 2019;

Considérant, l'intérêt des membres du conseil municipal de contribuer financièrement à la persévérance scolaire des jeunes fréquentant l'école primaire de Saint-Léandre;

Il est proposé par **Madame Julie Michaud** et unanimentement résolu de contribuer tout comme l'an dernier à un montant de 50.00\$ par enfant à un Régime Épargne Étude Enregistré aux noms des parents et de l'institution financière pour 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10. Demande prêt de terrain Fête de l'hiver le 9 février 2019.

Considérant, la fête de l'hiver le samedi 9 février 2019

RÉSOLUTION 1902-09

Il est proposé par **Madame Guylaine Ouellet** et unanimentement résolu de permettre l'accès au terrain municipal adjacent à l'école pour la fête de l'hiver du 9 février 2019

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11 Potées fleuries 2019

RÉSOLUTION 1902-10

Il est proposé par **Madame Andrée Blouin** et unanimentement résolu d'accorder un montant équivalent à l'an dernier soit un montant d'environ 1 000.00\$ (mille dollars) pour l'achat de 38 potées fleuries pour l'été 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre

12. Alternance maire suppléant

Considérant, que certains conseillers désirent être maire suppléant pour acquérir une expérience le cas échéant et en absence du maire.

RÉSOLUTION 1902-11

Il est proposé par **Madame Andrée Blouin** et unanimement résolu de nommer Madame Julie Michaud, conseillère # 4 à titre de maire suppléant pour l'année 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

13. Demande d'aide financière Sécurité civile volet II en collaboration avec le TNO Rivière Bonjour

RÉSOLUTION 1902-12

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par **Monsieur Gilles Rioux** et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Léandre présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000.00\$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000.00 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000.00\$;

Que la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec la municipalité locale du TNO Rivière Bonjour pour le volet 2, et



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre**

qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;

Que la municipalité autorise Monsieur André Marcil à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

14. Résolution à l'opposition à la Loi sur L'enregistrement des à feu au Québec

RÉSOLUTION 1902-13

Considérant que l'ex-premier ministre du Québec, monsieur Philippe Couillard a forcé en juin 2016 la création du registre SIAF (Service d'Inscription des Armes à Feu) en n'autorisant pas le vote libre de ses députés;

Considérant que la Loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restriction du Québec est entrée en vigueur le 29 janvier 2018 en précisant que les armes à feu doivent être inscrites au registre au plus tard à la fin de janvier 2019;

Considérant que l'implantation de ce registre (17 millions de dollars pour la mise en place et 5 millions de dollars annuellement pour l'exploitation) n'apporte aucune mesure de sécurité concrète pour combattre l'importation, la fabrication et la possession d'arme illégales;

Considérant que le SIAF tend à démoniser les armes à feu et les propriétaires honnêtes possédant les permis fédéraux requis, mais laisse complètement de côté les criminels se procurant des armes à feu sur le marché noir;

Considérant qu'en date du 20 décembre 2018, soit un mois avant la date butoir, 82 % des armes Québécoises (1.6 million) ne sont toujours pas inscrites au registre;

Considérant que le projet SIAF risque de connaître le même sort que le registre canadien des armes à feu, qui est passé de 2 Millions de dollars à 2 Milliards, vue les faibles résultats jusqu'à maintenant;

Considérant que l'abandon du registre libérait des sommes importantes qui pourraient être beaucoup mieux utilisées, en santé mentale par exemple;

En conséquence;

Il est proposé par **Monsieur Normand Lévesque** et unanimement résolu :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

Que le conseil de la municipalité de Saint-Léandre, exprime sa solidarité avec les chasseurs, les tireurs sportifs, les collectionneurs et les citoyens qui jugent ce registre intrusif et inefficace.

Que le conseil de la municipalité de Saint-Léandre, demande au Gouvernement du Québec de soutenir concrètement les initiatives contre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales.

Que le conseil de la municipalité de Saint-Léandre, propose au Gouvernement du Québec de mettre en place des programmes d'information et d'éducation afin d'enrayer la stigmatisation des armes à feu et la démonisation de leurs propriétaires.

Qu'une copie de cette résolution soit envoyée au Premier Ministre du Québec, à la Ministre de la Sécurité Publique du Québec ainsi qu'au Député de Matane Matapédia

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

15. Demande du matricule # 9798-24-9167 pour enlever la vidange boues szeptiques

Une discussion a lieu sur la demande du matricule # 9798-24-9167

Remis >

16. Période des questions

Une période de question est tenue.

17- Levée de la séance ^{ordinaire} ~~de travail~~


?

RÉSOLUTION 1902-14

Il est proposé par Madame Andrée Blouin et unanimement résolu de procéder à la levée de séance ordinaire du 4 février 2019, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.


Steve Castonguay
Maire


André Marcil,
Directeur général,
Secrétaire-trésorier

Je soussigné, Steve Castonguay, maire de la municipalité de Saint-Léandre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.